



## INTER-DÉPARTEMENTALE FÉMININE

2021 - 2022

Le présent règlement vient en complément des règlements généraux et sportifs.

### ARTICLE 1 : Barrages division 1

6 équipes qualifiées en division 1 lors des barrages.  
Il y a au moins 2 équipes de chaque département.  
Il peut y avoir 2 équipes du même club.

### ARTICLE 2 : Officiels

Une caisse de péréquation est mise en place pour les défraiements des arbitres seulement en division 1.

Charte des officiels

Débit arbitre par équipe	Débit OTM par équipe
1 <sup>ère</sup> phase : 5 points	0 point
2 <sup>ème</sup> phase : 5 points	

Pas de pénalité sportive prévue dans la Charte des officiels (uniquement des pénalités financières).

### ARTICLE 3 : Directives techniques

Pas de directive technique.  
Pas de charte de l'entraîneur.

### ARTICLE 4 : 1<sup>ère</sup> Phase

La 1<sup>ère</sup> phase s'arrête le 12 décembre 2021.

DIVISION 1 :

1 poule de 6 équipes, rencontres aller/retour.  
A l'issue de cette phase, un classement est établi.

DIVISION 2 :

- 1 poule de 6 équipes de Corrèze, rencontres aller/retour.  
- 1 poule de 6 équipes de Dordogne, en matchs allers.  
A l'issue des matchs allers, un classement est établi.  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> places : match retour entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>è</sup>  
3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places : match retour entre les 3<sup>è</sup> et 4<sup>è</sup>  
5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> places : match retour entre les 5<sup>è</sup> et 6<sup>è</sup>

### ARTICLE 5 : Montées en division supérieure

Division 1

équipes de Dordogne	équipes de Corrèze	Montées région
---------------------	--------------------	----------------

1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	La mieux classée monte en R1. L'autre est barragiste contre ID23/87 pour la R1
2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	montent en R2
3 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	La mieux classée est barragiste contre ID23/87 pour la R2

Une équipe en nom propre ou en inter-équipe, **classée dans les 3 premières places** et refusant la montée, ne pourra pas se qualifier pour la finale du championnat inter-départemental Corrèze Dordogne.

Division 2

Les premiers des 2 poules géographiques accèdent à la division 1 en 2<sup>ème</sup> phase.

Les 2<sup>èmes</sup> des 2 poules géographiques disputent un match de barrage sur terrain neutre le samedi 18 décembre. Le vainqueur de ce barrage accède à la division 1 en 2<sup>ème</sup> phase.

### ARTICLE 6 : Descente exceptionnelle

Avant la journée 4 retour de la 1<sup>ère</sup> phase, si et seulement si une équipe de la division 1 se retrouve en grande difficulté sportive (joueurs blessés, départs de joueurs, ...), la descente en division 2 de cette équipe sera possible en concertation avec le CTF.

### ARTICLE 7 : 2<sup>e</sup> Phase

La 2<sup>ème</sup> phase s'arrête le 10 avril 2022.

DIVISION 1 :

1 poule de 5 équipes, rencontres aller/retour.  
A l'issue de cette phase, un classement est établi.

DIVISION 2 :

Les poules géographiques de la division 2 sont réalisées avec le logiciel OPTIMOUV.

### ARTICLE 8 : Règle de participation à la Finale

Si un joueur a participé au minimum à 4 rencontres de championnat régional ou national (quelle que soit la catégorie), il doit avoir participé au minimum à 4 rencontres de la 2<sup>e</sup> phase de ce championnat inter-départemental pour pouvoir participer à la Finale. Le non-respect de cette règle entraîne la perte par pénalité de la rencontre pour l'équipe fautive (pas de pénalité financière).

### ARTICLE 9 : Titre

Les 2 premiers de la division 1 disputent les finales inter-départementales, et le vainqueur est déclaré champion. Une équipe ENTENTE (EN) peut être championne.  
Si pour des raisons sanitaires la finale ne peut avoir lieu, le titre sera attribué à l'équipe terminant 1<sup>ère</sup> de la 2<sup>ème</sup> phase.

### ARTICLE 10 : Modification du règlement particulier

En cas de forfaits généraux et/ou de refus de monter en championnat régional, la commission des Compétitions se réserve le droit de modifier l'organisation.